



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 23/06/2017

Le 30 juin 2017, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio, Jean-Claude Hennequin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Catherine Voisin, Aurore Casciello, Béatrice Thauvin, Marc Habarnau, Edith Lemaigen, Michel Zabel, Claire Lemoine, Nicole Cypel, Jean-Pierre Palisson, Sophie Provost, Luc Galice, Pascale Adam, Nathalie Willano, Dominique Liger.

Absents représentés :  
Mme Carole Turpin par M. Thierry Cousin  
M. Olivier Bègue par M. Alexandre Riboulot  
M. Damien Baudry par M. François Nicourt  
M. Charles Baulande par M. Jean-Claude Hennequin  
M. David Bansard par Mme Magdeleine Baby  
Mme Valérie Baudry par Mme Chantal Morio  
M. Michel Druilhe par Mme Catherine Voisin  
M. Serge Mathieu par Mme Claire Lemoine  
M. Thomas Delbes par Mme Pascale Adam

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 20

Votants : 29

### Désignation d'un secrétaire de séance

**Mme Nicole Cypel** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal prend acte des informations réglementaires relatives à :

- la désignation de la société ENERGIO à Tours pour la réalisation d'une mission de Conseil en Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) pour le compte des communes du groupement de commande pour un montant global de 61 225 € HT, dont 9 425 € pour la commune de St Pryvé St Mesmin ;
- l'attribution des avantages en nature « repas » pour certains agents ;
- la déclaration sans suite de l'ensemble de la consultation pour le marché de travaux de l'opération de réhabilitation-restructuration-extension du groupe scolaire Hervé Bazin ;
- l'utilisation d'une somme de 5 100 € prélevés sur les dépenses imprévues en vue du règlement de factures de la CNRACL pour des validations de services au profit d'agents contractuels devenus titulaires ;
- la location depuis le 14 avril 2017 pour une durée de trois mois d'un logement d'urgence de type T3 situé 31bis avenue Arthur Michel ;
- la location depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 pour une durée de trois mois d'un logement d'urgence de type T2 situé 31bis avenue Arthur Michel.

### Liste des marchés attribués en 2016

Le Conseil municipal prend acte de cette liste.

### ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Après l'appel des candidatures et la tenue des opérations électorales, le Président proclame le résultat de l'élection et le procès-verbal est renseigné.

Les délégués titulaires sont : Thierry Cousin, Carole Turpin, Jean-Claude Hennequin, Magdeleine Baby, François Nicourt, Catherine Voisin, Alexandre Riboulot, Claire Lemoine, Michel Zabel, Chantal Morio, Marc Habarnau, Valérie Baudry, Serge Mathieu, Pascale Adam, Dominique Liger.

Les délégués suppléants sont : Béatrice Thauvin, Jean-Pierre Palisson, Aurore Casciello, Michel Druilhe, Nathalie Willano.

### **Ressources humaines – Instauration d'un complément annuel pour garantir le maintien de salaire dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'instauration d'un complément annuel pour garantir le maintien de salaire au bénéfice des agents ayant vu leur régime indemnitaire mensuel diminuer suite à l'entrée en vigueur du RIFSEEP ;
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à désigner par arrêté individuel les agents concernés et fixer le montant de leur complément annuel pour garantie de maintien de salaire.

### **Ressources humaines – Contrats d'engagement pour les vacataires assurant le secrétariat lors des élections législatives**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les contrats d'engagement des deux vacataires recrutés pour assurer le secrétariat des bureaux de vote lors des élections législatives 2017.

### **Ressources humaines – Contrat pour un veilleur de nuit pendant la période estivale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de recrutement d'un veilleur de nuit, en la personne de M. Sadik Méma, chargé de surveiller le Domaine de la Trésorerie et également d'effectuer des rondes Place Clovis et dans le secteur de la Belle Arche.

### **Ressources humaines – Contrat pour une animatrice et éducatrice de jeunes enfants**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de travail avec Mme Mylène Barrier qui, outre des missions d'animation dans le pôle Education-Jeunesse, sera présente huit heures hebdomadaires hors vacances scolaires dans les structures petite enfance.

### **Finances – Budget principal – Modification de l'affectation des résultats 2016 – Annulation et remplacement de la délibération 05-04-17 du 07 avril 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Annule la délibération n°05-04-17 du 07 avril 2017 relative à l'affectation des résultats 2016 ;
2. Reprend en recettes de la section d'investissement, au compte R001, le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement du budget principal, pour 1 712 595,17 €, et le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement du budget de l'eau, pour 90 434,23 €, soit un total d'excédent d'investissement reporté de 1 803 029,40 € ;
3. Couvre le besoin de financement de la section d'investissement par un prélèvement de 813 112,89 € sur le résultat de clôture cumulé des sections de fonctionnement du budget principal et du budget de l'eau, soit l'affectation de 813 112,89 € au compte 1068 en recettes d'investissement ;
4. Reporte le solde du résultat de fonctionnement cumulé issu du budget principal et du budget de l'eau en recettes de fonctionnement, au compte R002, pour 1 249 450,46 €.

### **Finances – Clôture du budget annexe de l'eau – Réintégration du passif et de l'actif dans le budget principal et reversement des résultats de clôture au budget annexe de l'eau métropolitain – Annulation et remplacement de la délibération 06-04-17 du 07 avril 2017**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Annule la délibération n°06-04-17 du 07 avril 2017 relative à la clôture du budget annexe de l'eau ;
2. Clôture le budget annexe de l'eau potable ;
3. Reprend au sein du budget principal les résultats comptables 2016 du budget annexe de l'eau ;
4. Réintègre au sein du budget principal l'actif et le passif du budget annexe de l'eau ;
5. Transfère au budget annexe de l'eau d'Orléans Métropole le déficit de fonctionnement de l'eau de 3 724,46 € par l'émission d'un titre de recettes au compte 778 (recettes de fonctionnement) ;
6. Transfère au budget annexe de l'eau d'Orléans Métropole l'excédent d'investissement de l'eau de 90 434,23 €, par l'émission d'un mandat de dépenses au compte 1068 (dépenses d'investissement)

### **Patrimoine – Intention d'acquisition du local LEADER PRICE, place Clovis**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'intention d'acquisition du local Leader Price, Place Clovis, pour 200 000 €.

### **Urbanisme – Exercice du droit de préemption urbain délégué par Orléans Métropole – Délégation au Maire**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délègue l'exercice des droits de priorité et de préemption urbain renforcé au Maire, dans les conditions de l'article L2122 – 22 du code général des collectivités territoriales, et ce jusqu'à l'issue de l'actuel mandat.

### **Urbanisme – Rachat à ICADE puis rétrocession d'une parcelle à la Société SCCV HATTON 2**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'achat, avec un PV sans réserve, auprès d'ICADE Promotion de la parcelle cadastrée AI n° 1067 à l'euro symbolique,
2. Approuve la rétrocession de ladite parcelle à la SCCV HATTON 2 à l'euro symbolique avec engagement d'y créer une voie d'accès et douze places de stationnement qui, après leur réalisation, seront rattachés au domaine public pour l'euro symbolique,
3. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes afférents à ces transactions.

**20 h 35 : départ de M. Luc Galice.**

### **Aménagement – Taxe locale sur la publicité extérieure (TPLE) – Actualisation des tarifs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par application des articles L.2333- 9 et L 2333-10 du CGCT :

1. Approuve l'application des montants maximaux calculés sur la base de 20,60 € / an / m<sup>2</sup> pour la taxe locale sur la publicité extérieure ;
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'application de ladite taxe.

### **Réseaux – Convention entre la Commune et Orange pour la dissimulation du réseau téléphonique rue de la Salle des Fêtes**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention avec Orange pour la dissimulation du réseau téléphonique lors des travaux de la rue de la Salle des Fêtes,
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

### **Voirie – Demande d'aides au Département au titre de la dotation cantonale, programme 2017**

Le programme de travaux de voirie 2017 comprend la réfection d'une section de la rue de la Salle des Fêtes et une sécurisation des traversées piétonnes au rond-point des Quinze Pierres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Sollicite les aides du Département au titre des travaux précités,
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Action sociale – Convention portail partenaire CAF**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et le contrat pour l'accès des services à « Mon Compte Partenaire ».

### **Petite enfance – Avenants aux conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service du contrat Enfance Jeunesse et à la prestation de service unique avec la CAF**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer :

1. l'avenant n° 2017-1 à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service du Contrat enfance jeunesse »,
2. l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire/périscolaire »,
3. l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement/extrascolaire/périscolaire »,
4. l'avenant n° 2017-1 à la convention « Prestation de service unique »,
5. l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service unique »,
6. l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service relais assistants maternels »,
7. l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service relais assistants maternels ».

### **Petite enfance – Convention avec le pédiatre pour la crèche familiale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention avec le Dr Virginie Bellouard, pédiatre,
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

### **Culture – Convention type pour l'exposition de sculptures devant l'Hôtel de Ville**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve la convention cadre pour l'exposition de sculptures devant l'hôtel de ville ;
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec les artistes retenus pour exposer leurs œuvres.

... / ... 4

**Jeunesse – Renouvellement de la convention Maison des Jeunes et des Loisirs/Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Accepte le renouvellement de la convention de l'accueil Jeunes avec la Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Jeunesse – Renouvellement de la convention Formasat/Mairie**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Accepte le renouvellement de la convention avec FORMASAT,
2. Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Prochain Conseil Municipal à 19h30, vendredi 22 septembre 2017.

M. le Maire clos la séance à 21h00.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 4 juillet 2017  
Le Maire,  
Thierry COUSIN